

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE
AUX SÉJOURS ADAPTÉS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DEMANDEUR

La demande concerne un : ☐ Adulte ☐ Enfant

NOM et Prénom du bénéficiaire :
Le bénéficiaire est-il accueilli en foyer d’hébergement ? ☐ oui ☐ non
Nom du représentant légal pour les enfants ou pour les personnes bénéficiant d’une mesure de protection :
☎ Portable : ☎ :
Domicile :.....
Adresse :92160 ANTONY
Adresse e-mail :@.....

SITUATION FAMILIALE
☐ marié(e) ☐ divorcé(e) ☐ concubin(e) ☐ célibataire ☐ séparé(é) ☐ pacsé(e) ☐ veuf(ve).

Enfants à charge(*) Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole	Classe

* enfant(s) à charge fiscalement

Avez-vous déposé une demande d’aide à d’autres organismes : ☐ oui ☐ non
Si oui, le(s)quel(s) :

Comment avez-vous eu connaissance de l’existence de cette aide ? ☐ par l’affichage en ville
☐ par votre structure d’accueil ☐ par des amis ou voisins ☐ autres (précisez) :
.....

Conditions d’obtention de l’aide financière aux séjours adaptés 2026

- Etre reconnue en situation de handicap par la MDPH.
- Etre inscrit à un séjour nécessitant une adaptation au handicap.
- Vos ressources sont comprises dans l’une des tranches suivantes :

Nombre d'enfants	Sans enfant		1 enfant	2 enfants	3 enfants
	P. seule	Couple			
Nombre de parts	1 part	2 parts	3 parts	4 parts	5 parts
	Revenus * maxi	Revenus maxi	Revenus maxi	Revenus maxi	Revenus maxi
Tranche 1	1 858 €	2 229 €	3 169 €	4 128 €	5 098 €

Nombre d'enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants
Nombre de parts	6 parts	7 parts	8 parts	9 parts
	Revenus maxi	Revenus maxi	Revenus maxi	Revenus maxi
Tranche 1	6 009 €	6 916 €	7 824 €	8 732 €

Barème révisé annuellement sous réserve de la réactualisation de l'indice INSEE.

* **Sont pris en compte dans les revenus** : les salaires , les indemnités journalières, la pension d’invalidité ou de retraite, les indemnisations de Pôle Emploi, le Revenu de solidarité active (RSA) ou Prime d’activité, l’AAH , les pensions alimentaires perçues et toutes les prestations familiales versées par la CAF, sauf l’APL ou l’AL.

Tranches applicables	Montant de l’aide attribuée au mineur ou au majeur pour son séjour
Tranche 1	600 €
Tranche 2	300 €

Merci de retourner votre dossier complet à l’adresse suivante :

MAIRIE D’ANTONY
Place de l’Hôtel-de-Ville
Centre Communal d’Action Sociale
BP 60086
92161 ANTONY CEDEX

Ou par mail : handicap@ville-antony.fr
Téléphone : 01 40 96 73 42

Pièces à fournir en photocopies obligatoirement pour le traitement de la demande

- Photocopie de la pièce d’identité du bénéficiaire.
- Livret de famille.
- Avis d’imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus 2023 (recto verso).
- Pour les commerçants ou artisans : fournir un justificatif du montant du forfait ou le cas échéant du bénéfice réel.
- Si vous êtes allocataire de la Caisse d’Allocations Familiales (CAF), fournir une attestation datée de moins de trois mois.
- Si vous êtes non allocataire de la CAF, fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois (EDF, téléphone, gaz ou quittance de loyer).
- Justificatif pouvant attester d’une adresse à Antony depuis plus d’un an.
- Pour les personnes accueillies en structure d’hébergement, justifier d’une adresse de domicile à Antony avant l’entrée en établissement et la date d’entrée en établissement (attestation d’hébergement).
- En cas de changement de situation depuis votre dernière déclaration d’impôt, fournir le justificatif approprié à votre nouvelle situation (bulletin de salaire, notification de paiement Pôle Emploi, etc).
- Notification de reconnaissance du handicap par la MDPH en cours de validité.
- Attestation de dépôt d’une demande de PCH - aide au surcoût des vacances adaptées, au titre des « charges spécifiques ou exceptionnelles ».
- Devis ou justificatif de réservation d’un séjour adapté.

Je, soussigné(e) M. ou Mme ,
certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements communiqués et l’authenticité des documents fournis.

Fait à Antony, le

Signature :

Partie réservée à l’administration

Dossier rendu le :
Montant alloué :